



Cette action est cofinancée par l'Union européenne dans le cadre du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER)

Retour d'expérience : Inventaire des zones humides sur le territoire du SMAD des Combrailles

1^{er} Juin 2018

Animatrices zones humides
HUCLIN Adeline - IMBERT Gaëlle

Sommaire

- ▶ Contexte
 - ▶ Le territoire du SMAD des Combrailles
 - ▶ Origine de l'inventaire
- ▶ Méthodologie retenue
 - ▶ Réunion de concertation
 - ▶ La phase terrain
 - ▶ Validation des données
- ▶ Exemples de résultats
- ▶ Conclusion
- ▶ Questions diverses

Le territoire

- ▶ **SAGE Sioule** : 160 communes
- 3 Départements
 - ▶ Puy de dôme : 92
 - ▶ Allier : 63
 - ▶ Creuse : 5
- ▶ **SMADC** : 114 communes sur 3 communautés de communes
 - ▶ Dont 74 communes comprises dans le bassin versant de la Sioule



Légende

- Bassin versant de la Sioule
- Communes du SMADC
- Communes inventoriées

Origine de l'inventaire

2012

- Pré-localisation SAGE Sioule

2014

- Lancement de la mission ZH par le SMADC

Janvier 2015

- Validation méthodologie avec le SAGE et les acteurs du territoire

Mai 2015 à
aujourd'hui

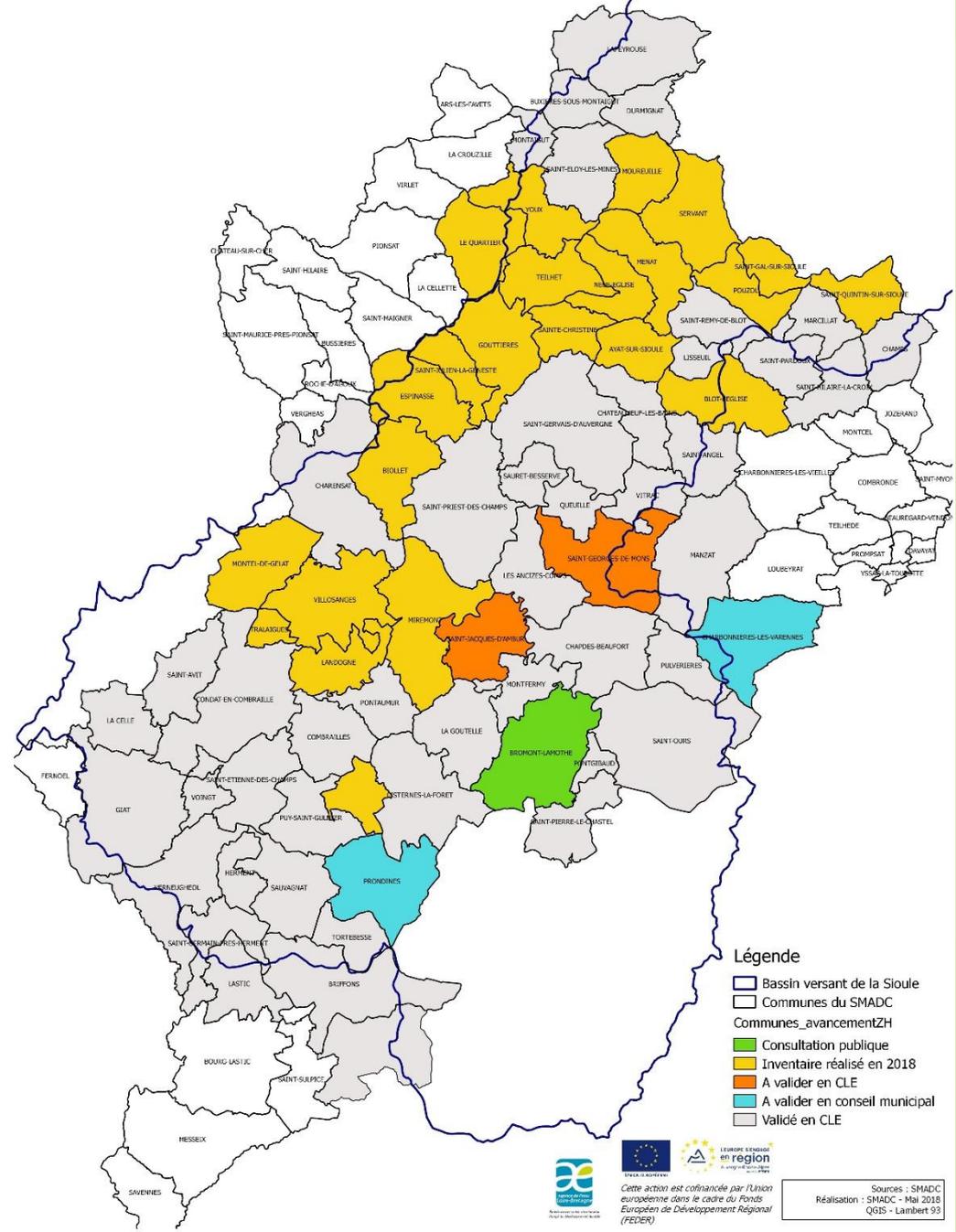
- Début des inventaires

Mai 2018

- 51 communes réalisées et 47 validées

Avancement

- ▶ 47 communes validées par le SAGE
- ▶ 2 en attente de validation conseil municipal
- ▶ 1 en consultation publique
- ▶ 2 en attentes de validation en CLE
- ▶ 23 en 2018
- ▶ 74 communes au totale



Légende

- Bassin versant de la Sioule
- Communes du SMADC
- Communes_avancementZH
- Consultation publique
- Inventaire réalisé en 2018
- A valider en CLE
- A valider en conseil municipal
- Validé en CLE

Méthodologie retenue

1^{er} groupe de travail

- Présentation de l'inventaire
- Remise de la carte pour la pré-localisation

2^{ème} groupe de travail

- Récupération de la pré-localisation communale des zones humides
- Découverte de la méthode d'inventaire (terrain)

Terrain

- Réalisation de l'inventaire par l'animatrice

3^{ème} groupe de travail

- Rendu provisoire des résultats

Consultation publique : phase 1

- Affichage en mairie de la carte provisoire (1 mois)
- Recueil des observations

Consultation publique : phase 2

- Prise en compte des éventuelles observations
- Validation de la carte finale

Validation finale

- Validation des cartes par le conseil municipal
- Validation des cartes par le SAGE Sioule

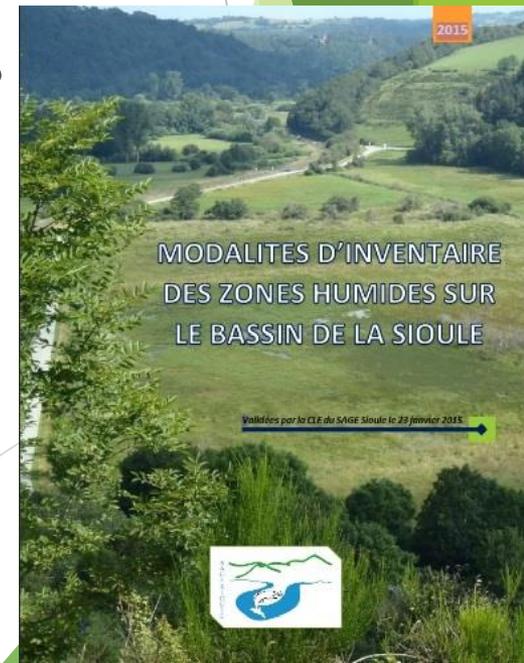
Les réunions de concertations

- ▶ Prise de contact avec le Maire ou un élu délégué
- ▶ Création d'un groupe de travail communal (élus, agriculteurs, pêcheurs, chasseurs, etc.)
- ▶ 1^{ère} réunion : explique la mission, donne les cartes du SAGE pour avis
- ▶ 2^{ème} réunion : récupération des cartes, explication délimitation ZH sur le terrain



Identification terrain des zones humides

- ▶ Utilise les critères floristiques et pédologiques
- ▶ Méthodologie d'inventaire allégée comme le précise la circulaire du 18 janvier 2010
- ▶ But d'évaluer les contours des ZH afin de les localiser sur une carte (non réglementaire)
- ▶ Utilisation de Gwern sur tablette Panasonic FZ-M1
- ▶ A minima remplir critères obligatoires



Données collectées

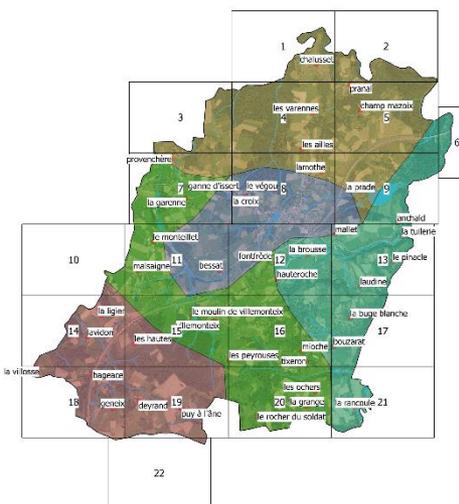
- ▶ Méthode d'identification : sol, flore, topographie...
- ▶ Habitat Corine biotope traduit dans la typologie du SAGE Sioule + surface
- ▶ Hydrologie : entrées/sorties d'eau + fonctions, diagnostique hydrologique
- ▶ Activités et usages sur et autour de la zone humide, dégradations quand observables, valeurs socio-économiques
- ▶ Menaces, fonctions et valeurs majeures, fonction biologiques, diagnostic patrimonial

Phase de terrain

- ▶ Découpage de la commune en différents secteurs + choix d'un référent
- ▶ Envoi des dates de passage par secteurs deux semaines avant le terrain + courriers agriculteurs de la commune
- ▶ Grande commune : appel des personnes pour confirmer leurs disponibilités
- ▶ Estimation terrain : +/- 500 hectares/jour
 - ▶ Accompagnement
 - ▶ Accès
 - ▶ Quantité de zones humides



Découpage de la commune de Bromont Lamothé pour l'inventaire terrain des zones humides



Légende

Secteurs

- secteur 1
- secteur 2
- secteur 3
- secteur 4
- secteur 5

REFERENT DE SECTEUR
Secteur 1 : JEANWOT Jean Christophe
Secteur 2 : NONY Jean François
Secteur 3 : LEROY Anthony
Secteur 4 : PERRIER Serge
Secteur 5 : ANNODON Sylvie

Phase de terrain

▶ Sur le terrain

- ▶ Présence du référent de secteur
- ▶ Choix du commencement de la tournée avec les personnes présentes
- ▶ Relayage des différents accompagnants
- ▶ L'animatrice indique les secteurs à vérifier et les personnes présentes indiquent les accès et donnent des infos (Gwern)

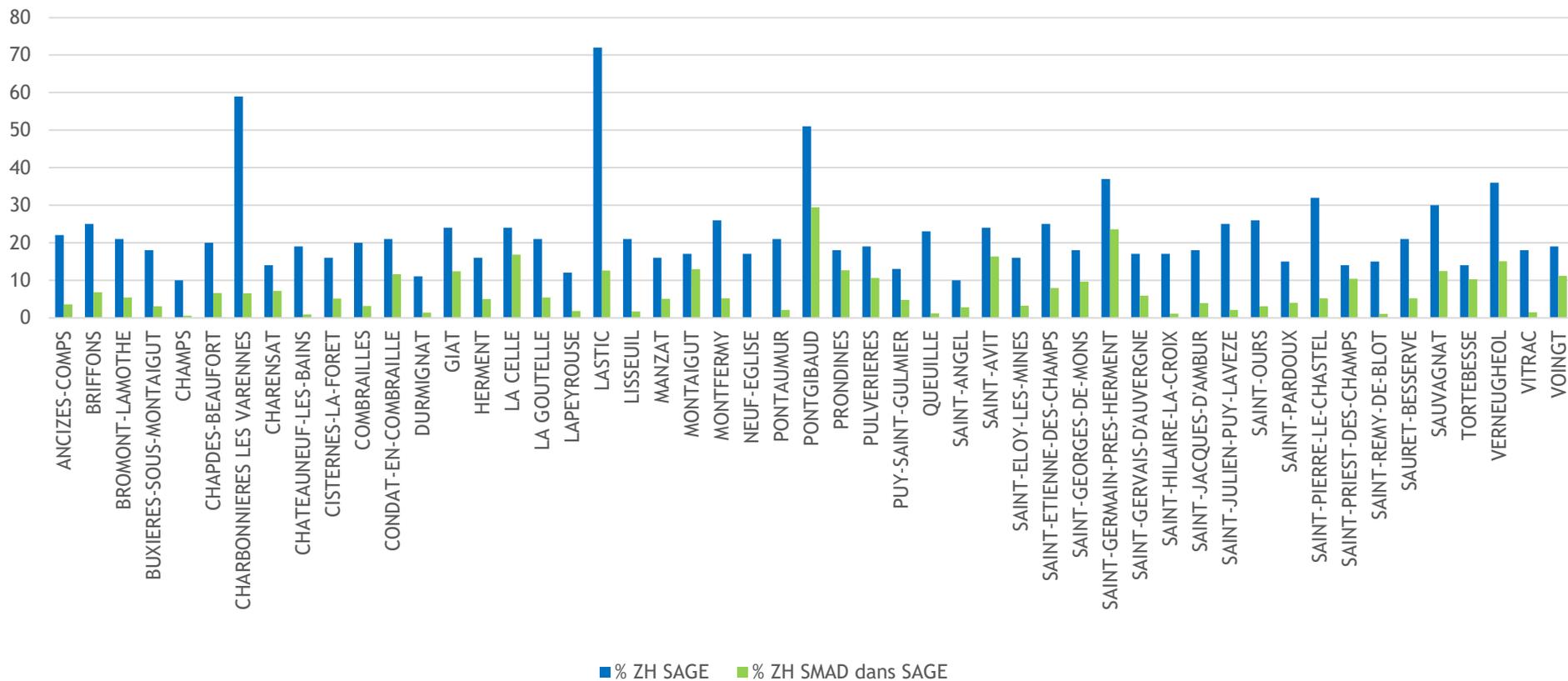
Validation de l'inventaire

- ▶ Consultation publique
 - ▶ Rendu de carte sous forme d'Atlas A3
 - ▶ Durée : 1 mois avec article dans la presse et affichage en mairie
 - ▶ Récupération des remarques et retours terrain si nécessaires
- ▶ Validation de la cartographie par le conseil municipal
- ▶ Validation de la cartographie par le SAGE Sioule
- ▶ Remplacement des données
- ▶ Mise à disposition des données au public sur le site du contrat territorial



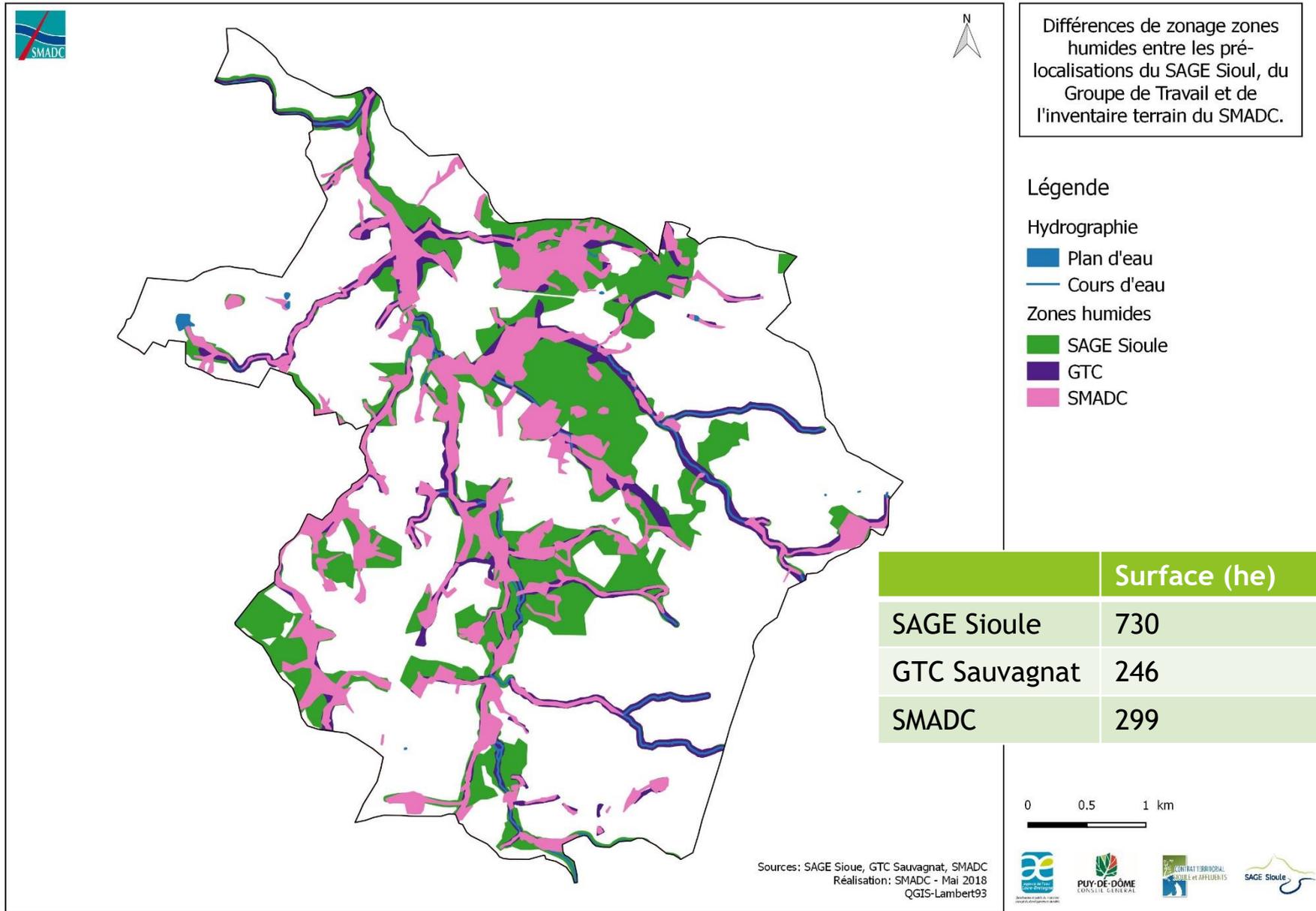
Comparaison avant/après

Pourcentage de zones humides estimées par le SAGE Sioule et inventoriées par le SMAD des Combrailles



En moyenne il y a 15% de différence entre les données du SAGE et les relevés du SMADC

Exemple de Sauvagnat-Près-Herment



Bilan de l'inventaire

Points positifs



- Contact avec les élus/monde agricole
- Passage terrain et écoute apportée appréciés
- Appropriation locale de l'inventaire
- Evolution positive entre les années d'inventaires
- Apporte une clarification sur les zones humides
- Ouverture de la discussion
- Prise de conscience de leur importance

Points négatifs



- Dérive régulière sur d'autres sujets (réglementation)
- Difficile de prévenir tout le monde
- Identification des bois difficile
- Persistance des idées reçues
- Manque de temps pour analyser plus finement les zones humides**

Conclusion

- ▶ Ne pas imposer totalement la démarche, s'adapter aux interlocuteurs, être ouvert à la discussion
- ▶ Choisir des personnes de la commune motivées sur qui s'appuyer pour faire avancer la mission ou en cas de problème
- ▶ Le contact est très apprécié mais une grosse peur de la réglementation persiste (manque de communication et de compréhension)

Les questions récurrentes ...

On ne peut plus installer de pâturage en zone humide.	Faux
La réglementation s'applique que sur les parcelles délimitées.	Faux
Une parcelle est considérée humide si on ne peut pas passer en tracteur dessus.	Faux
Les zones humides peuvent être des boisements.	Vrai
Pour reconnaître une zone humide on utilise les caractères de la végétation et/ou du sol.	Vrai
Après l'inventaire il y a des contraintes supplémentaires.	Faux
Les zones humides sont un atout en cas de période sèche.	Vrai
Les zones humides permettent d'améliorer la qualité des eaux.	Vrai
J'ai le droit d'entretenir mes drains existants et de réaliser des aménagements.	Vrai
Si l'inventaire est réalisé en Avril, il permet de classer plus de zones humides qu'en Aout.	Faux
Le pâturage favorise la venue des joncs, donc du classement zone humide.	Faux
Il n'y a pas d'eau toute l'année sur la parcelle, elle n'est donc pas humide.	Faux
La réglementation des zones humides diffère selon les secteurs (plaine, montagne, littoral, etc.).	Faux
L'état va devenir propriétaire des zones humides de France.	Faux
Il existe un pourcentage obligatoire de zones humides par commune.	Faux
Si l'inventaire est fait après une pluie, il y aura plus de zones humides	Faux

Merci de votre attention !



Questions diverses

